

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERDEPARTEMENTAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE VERSAILLES

Président : Monsieur Stéphane Brotons
Président de chambre à la cour administrative d'appel de Versailles

Vice-président : Monsieur Claude Lion
Conseiller référendaire à la Cour des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Essonne, Seine-Saint-Denis.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Préfecture de la région Île-de-France
Préfecture de Paris

5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Tél. : 01.82.52.42.67
Fax : 01.82.52.42.95

Courriel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr